



COMMUNE DE CAUJAC HAUTE-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Du Conseil Municipal du lundi 8 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marie-Hélène GAULTIER, Nathalie ROUQUET, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Marc MIRANI, Laurent PAIRASTRE, Laurence DASI,

Était absente (excusée) : Céline VANNIER, Stéphane LABIT, Benjamin HERVÉ, Bruno RENVOISÉ

Secrétaire de séance : Dominique LEVRAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40

Madame le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans la convocation, les points 1 et 3 des informations complémentaires seront exposés en point de l'ordre du jour, en point 10 et 11.



1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 juillet 2025

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'**unanimité**.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4



2 - SDEHG – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2024 du SDEHG. Il est consultable à tout moment à la mairie ou peut être envoyé sur demande. Elle rappelle que ce rapport relate le travail du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité des membres présents**,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du SDEHG pour l'année 2024.
- **PRÉCISE** que ce rapport est mis à disposition des usagers.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4



3 – SDEHG – NOUVEAU COMPTEUR LOCAL DE SERVICE

Madame le Maire rappelle que suite à l'aménagement du local de service, place de la mairie, et à l'installation d'une locataire, il est nécessaire de faire installer un compteur électrique dédié à ce bâtiment.

Le SDEHG, après avoir été sollicité, a fait parvenir un devis pour la mise en service de ce compteur. Madame le Maire présente les documents, plans, photographies de l'emplacement et le reste à charge pour la commune qui s'élève à 830 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** l'installation d'un nouveau compteur électrique pour le nouveau local de service.
- **ACCEPTE** la proposition du SDEHG à hauteur de 830 euros
- **PRÉCISE** que le montant sera imputé au compte 6554 en fonctionnement
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4



4 – AMÉNAGEMENT LOCAL SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'améliorer l'aménagement du local du services technique. En effet, il est prévu d'y ajouter une ouverture et des toilettes.

Plusieurs devis ont déjà été présentés. La société Réno-M a été retenue pour les travaux d'agencements, pour un montant de 8041,20 euros, mais ne pouvait pas réaliser les ouvertures. Monsieur Patrick BRIOL présente le devis complémentaire de la société Euclide, qui s'élève à 3025 euros. Le total des travaux s'élève à 11 066.20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** l'aménagement du local de service.
- **ACCEPTE** les devis de la société Réno-M pour 8041,20€ et de la société Euclide pour 3025€.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT - AMÉNAGEMENT LOCAL PLACE DE LA MAIRIE				
PRESTATIONS / ACHATS	Dépense HT	TTC	FINANCEMENTS	RECETTES
RÉNO-M	6 701.00 €	8 041.20 €	DÉPARTEMENT (40%)	4 536.48 €
EUCLIDE	2 750.00 €	3 025.00 €	RÉGION	
		- €	ÉTAT	
		- €	AUTOFINANCEMENT (60%)	6 804.72 €
TOTAL	9 451.00 €	11 341.20 €		11 341.20 €

- **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4



5 – AEP – ALARME

Le point est reporté afin d'obtenir de nouveaux devis.



6 – CAUE 31 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Madame le Maire présente le bilan d'activité du CAUE 31 pour l'année 2024.

Elle précise qu'il est à la disposition des usagers à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le bilan d'activité du CAUE31 pour l'année 2024.
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4



7 – MISSION LOCALE – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Madame le Maire présente le rapport d'activité de la mission locale de la Haute-Garonne.

Il est consultable à tout moment à la mairie ou peut être envoyé sur demande. Elle rappelle que ce rapport relate le travail de la Mission Locale de la Haute-Garonne qui intervient auprès des jeunes de 18 à 25 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la présentation du rapport de la mission locale de la Haute-Garonne.
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4



8 – GROUPEMENT D'ACHATS CCBA – CONTRATS 2026

Madame le Maire explique que la CCBA propose à la commune un groupement d'achats pour les produits d'entretien par le biais d'un accord cadre.

Elle précise que la commune a peu de besoin en produit d'entretien et n'a pas forcément la nécessité de commander en grande quantité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **REFUSE** la proposition de groupement d'achats pour les produits d'entretien avec la CCBA.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4



9 – PRISE EN CHARGE – NIDS FRELONS, GUÊPES

Madame le Maire indique qu'un administré a sollicité la Mairie au sujet de l'enlèvement de nids de frelons et de guêpes par des sociétés spécialisées. Il apparaît qu'il peut s'agir d'un intérêt public en fonction de l'endroit où il se trouve et du danger qu'il représente.

Madame le Maire propose de rembourser les administrés à hauteur de la moitié de leur facture avec un montant maximum définit.

Il est proposé de procéder ainsi ;

- Présentation d'une facture acquittée
- Remboursement à hauteur de 50% du montant TTC sans dépasser 65€

Cela concerne ;

- Nids de guêpes
- Nids de frelons asiatiques
- Nids de frelons européens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la proposition de prise en charge de la destruction de nids tels que définit ci-dessus.
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4



10 – LOCATION MATÉRIEL – FORFAIT LIVRAISON ET ENLÈVEMENT

Madame le Maire rappelle que la commune propose un service de location de tables et de chaises aux administrés. A ce jour, les administrés viennent les récupérer et les ramènent à la salle polyvalente avec un rendez-vous pris auprès du service technique.

Afin d'améliorer l'organisation et la manutention, dorénavant, ce service de location ne sera possible qu'en livraison à domicile. Le retour se fera également par enlèvement au domicile sur rendez-vous. Une participation financière est demandée de 10 euros par aller/retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **PRÉCISE** que le tarif de location reste de 1€ la table et 1€ les 6 chaises
- **APPROUVE** la proposition de modification des modalités de la location du matériel de la commune.
- **MET EN PLACE** le forfait de 10 euros pour livraison et retour du matériel (montant par aller/retour)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4



11 – RÉSEAU 31 – Bilan d'activité

Madame le Maire présente le bilan d'activité 2024 de Réseau 31. Il est consultable à tout moment à la mairie ou peut être envoyé sur demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan d'activité du Réseau 31 pour l'année 2024.
- **PRÉCISE** que ce rapport est mis à disposition des usagers.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

❖ Point stationnement bus scolaire – Parking lycée

Madame le Maire informe les élus que l'ATD31 a répondu à sa sollicitation au sujet du stationnement gênant de plusieurs bus scolaires sur la commune. Ils ont tous été informés par courrier que le parking du nouveau lycée d'Auterive pouvait être utilisé à cet effet.

❖ Coupe forestière

Madame le Maire fait lecture d'un mail reçu au sujet de la coupe d'arbres sur une parcelle appartenant à la commune. Il s'agit d'une parcelle forestière située à Cintegabelle. Monsieur Marc MIRANI va prendre contact et se renseigner à ce sujet.

❖ Volontaires Territoriaux d'Administrations (VTA)

Madame le Maire présente la documentation reçue. Après présentation il s'avère que les projets proposés sont trop importants par rapport à la taille de la commune. Il ne sera pas donné suite.

❖ Imposition forfaitaire sur les pylônes

Madame le Maire présente les montants perçus par la commune grâce à l'implantation des pylônes.

❖ Bulletin Info Défense

Madame le Maire laisse la parole à Madame LEVRAT, elle explique la façon dont s'est déroulée la dernière manifestation au sujet de la défense. Les différents bulletins d'informations reçus en mairie seront transmis aux conseillers.

❖ Agrivoltaïsme

Madame le Maire informe les élus que l'agrivoltaïsme rentre en compte dans la consommation d'espace à urbaniser de la commune. Elle précise que la Mairie n'a pas de droit de regard sur les projets qui pourraient être présentés. Elle indique qu'un moratoire sur le sujet est en train d'être constitué. Tout le monde est d'accord pour y participer.

❖ SYMAR -Pose des repères de crues

Madame le Maire explique que le SYMAR souhaite installer des repères de crues sur la commune. Il s'agit d'un travail de prévention et d'informations des riverains. Tout le monde approuve leurs installations.

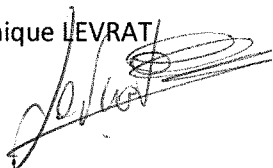
❖ CCBA – Newsletter déchets

Madame le Maire indique que la communauté de communes souhaite envoyer une newsletter au sujet des déchets et de leur gestion. Plusieurs élus sont d'accord de la recevoir.

Madame le Maire lève la séance à 22h28

Le Secrétaire de Séance,

Dominique LEVRAT



Le Maire,

Émilie FREYCHE

